

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV (Entretien) PAC, ballon, VPH, ECO
et Fournitures

(faire osmoseur, Filtre coco) Δ

Le client déclare que :

Equipe : Gautier

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 28/05/24

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

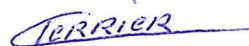
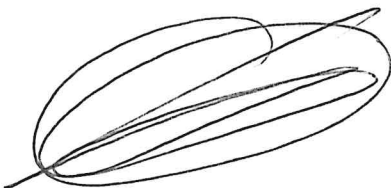
Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Beaupreau le 28/05/24 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :



Reçu chèque(s) N° C. Nubel N° 2583503

D'un montant de 110 €

La cliente a payer 480 €

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

(SAV) Entretien : Repose VPH
entretien osmoseur et fournitures
SAV Ballon thermo Garantie, A
et Lampe UV... Carte
Sonde

Le client déclare que :

Equipe : Gautier

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 05/07/16

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Beaupreau le 05/07/16 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :



Signature du client :



Reçu chèque(s) N°

D'un montant de

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV/ Entretien : Remplacement carte ballon
thermo et sonde

Garantie 

Le client déclare que :

Equipe : Gautier

- ☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 02/08/24
- ☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

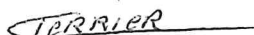
La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Beaupreau le 02/08/24 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :



Signature du client :



Reçu chèque(s) N°

D'un montant de

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

concernant les travaux exécutés par l'entreprise citée ci-dessus en date du 20/12/24
relatifs à la commande N°RG11430 du 12/12/2024 : EOLECOPASS.

Fournitures (prévoir électricien pour
ballon thermo prévoir répartition des phases
triphasé) carte pris sous Garantie 
remplacement lampe U.V et Fournitures

Le client déclare que :

Equipe : Gautier

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 20/12/24

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant
au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter
de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Beaupreau le 20/12/24 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :



Signature du client :

TERRIER CM : 2717319
CM : 2717320
CM : 2717321
CM : 2717322

☒ DEVIS RECU

☐ CADRE DE CONTRIBUTION ENGIE RECU

☐ FACTURE PRO FORMA RECUE

Reçu chèque(s) N°

D'un montant de 118€80

734 €
733 €
733 €